

LETTRE D'ENTENTE
Conclue à Montréal le _____ 2021

ENTRE

Eric Sauvé domicilié(e) et résidant(e) au
_____, Montréal, Québec ;

(L' « **Artiste** », « **vous** », « **votre** »)

ET

PHI STUDIO INC. ayant sa place d'affaires au
407 rue Saint-Pierre, Montréal, Québec, H2Y
2M3 représenté par **Éric Albert** ;

(« **PHI** »)

PHI est très heureux d'installer votre œuvre Compositions pour deux pianos, 2007 l' « **Œuvre** », dans notre espace Plateau au rez-de-chaussée du Centre PHI pour une durée de 2 mois soit du 8 juillet au 8 septembre dates approximatives. Pendant cette période, nous aurons des interventions événementielles qui feront en sorte que nous devons démonter et remonter l'œuvre dans l'espace. Ces interventions, que vous avez amicalement acceptés vous seront communiqué pour que vous puissiez être sur place surtout pour le montage (l' « **Installation** »).

1. Lieu de Installation

L'Installation sera située dans notre espace Plateau au rez-de-chaussée du Centre PHI.

2. Calendrier

L'Installation demeurera dans notre espace Plateau au rez-de-chaussée du Centre PHI pour une durée de 2 mois soit du 8 juillet au 8 septembre dates approximatives.

Pendant cette période, nous aurons des interventions événementielles qui feront en sorte que nous devons démonter et remonter l'œuvre dans l'espace :

- Démontage le 15 juillet 2021
- Remontage le 19 juillet 2021
- Démontage final le 8 septembre 2021(date approximative)

3. Mode de paiement et Rémunération

Pour le paiement des honoraires, des droits de reproduction et de redevances, l'Artiste précisera à PHI le mode de paiement privilégié et fournira les coordonnées bancaires nécessaires. Selon les droits du CARFAC, l'Artiste recevra la somme de 450\$. Sauf autre disposition convenue, le paiement sera effectué dans les 30 jours suivant la date de fin de l'exposition, ou suivant la fin de l'engagement.

Selon les tarifs du CARFAC lorsque la participation de l'Artiste est essentielle à l'installation de l'oeuvre, l'Artiste sera rémunérée pour ces services au montant de 230\$ par demi-journée, moins de 4 heures.

Les parties peuvent également s'entendre sur un mode de paiement proportionnel autre.

4. **Droits**

Tous les droits de propriété intellectuelle de l'Œuvre vous sont réservés. Vous conservez tous les droits titres et intérêts sur l'œuvre, les droits d'interprètes et les bandes maîtresses. Vous êtes exclusivement responsable de la libération de tout apport créatif de tierces personnes.

Contre bonne et valable considération, dont vous confirmez la suffisance et la réception, vous nous octroyez un droit d'exposition de l'Œuvre et de l'installer pour le public au Centre PHI.

Vous octroyez également à PHI une licence lui permettant de :

- Faire la libre promotion de l'Installation de l'œuvre en utilisant les Éléments, le Contenu et l'Œuvre ;
- Utiliser, de faire un montage des Éléments et de diffuser le Contenu au public à des fins autres que la vente, ainsi que sur les plateformes de PHI et ses médias sociaux ;
- Inclure l'Œuvre, les Éléments et le Contenu dans toute publication, tout documentaire relatant la réalisation de l'Œuvre, portant sur l'œuvre, de nature rétrospective ou de type « derrière les coulisses » ;
- Utiliser votre nom, image, photographie pré approuvée, votre biographie pour des fins de promotion (« **Nom et Image** ») dans le cadre de notre entente seulement, dans tout média et surtout support ;

Et ce, en tout ou en partie, sans limite de temps et de territoire.

5. **Autre exploitation**

Hormis ce qui est listé à l'article 4, il n'y aura pas d'exploitation commerciale, de commercialisation, de parrainage explicite ou direct des Éléments, du Contenu et de l'Œuvre ou d'utilisation de votre Nom et Image sans votre autorisation préalable écrite. Toute exploitation ou adaptation des Éléments, du Contenu et/ou de l'Œuvre par PHI doit faire l'objet d'une entente séparée qui sera négociée de bonne foi avec PHI, selon les usages prévalents dans le secteur culturel.

6. **COVID**

L'Artiste observe toutes les Lois applicables concernant la protection, la santé et la sécurité des personnes et des lieux en lien avec le Covid-19 y compris la boîte à outils Covid-19 du CNESSST, à toute règle et directive de l'Agence de santé publique du Canada, de l'Institut national de santé publique du Québec et à toute règle mise en place par le Centre PHI relativement à l'usage, la condition, les précautions en lien avec le Covid-19 (« **Mesures de précaution** »). L'Artiste s'engage à respecter toutes les Mesures de précaution.

7. **Interaction médias sociaux**

Dans vos commentaires et interactions avec le public dans le cadre de l'Installation, vous vous engagez à :

- Être courtois et respectueux ;
- Maintenir un degré de professionnalisme et de respect en tout temps ;
- Vous abstenir de faire des remarques à caractère illégal, calomnieux, diffamatoire, malveillant, menaçant, obscène, de mauvais goût ou pornographique ; et

- À ne pas diffuser des messages non sollicités et de la publicité.

La liberté d'expression et de débat est encouragée, mais le harcèlement et les attaques contre les autres sont inacceptables.

8. Indemnisation

En conséquence des représentations et garanties qui précèdent, vous acceptez d'indemniser et de défendre PHI de même que ses licenciés, compagnies liées, dirigeants, administrateurs, membres, employés et mandataires à l'égard de toutes réclamations, dommages et dépens découlant d'une violation d'une déclaration, garantie ou autre disposition importante de la présente entente.

9. Limitation de responsabilité

SAUF EN CAS DE FAUTE LOURDE OU INTENTIONNELLE (OU DE NÉGLIGENCE GROSSIÈRE OU D'INCONDUITE DÉLIBÉRÉE), PHI NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE POUR TOUT DOMMAGE, INCLUANT TOUT DOMMAGE POUR PERTE DE PROFITS, PERTE D'OPPORTUNITÉ, DE REVENU, PERTE DE DONNÉES OU D'INTERRUPTION EN LIEN AVEC LES PRÉSENTES, MÊME SI PRÉVENU DE LA POSSIBILITÉ QUE CELA SE PRODUISE ET L'ARTISTE EXONÈRE PHI DE TOUT RECOURS OU RÉCLAMATION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

10. Résiliation

La présente entente est résiliable pour les motifs suivants :

- En cas de force majeure ;
- En cas de contravention aux articles 13, 14, ou 15 de la présente entente ;
- En cas de défaut de respecter une de vos obligations de la présente entente, et que ce défaut n'est pas remédié dans un délai de dix (10) jours d'un avis écrit.

En cas de résiliation, PHI sera libéré de toute obligation qui lui incombe en vertu de la présente entente.

11. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentielles, en tout temps, les stipulations de la présente entente ainsi que toutes informations dont elles auront pris connaissance durant leur collaboration. La partie réceptrice s'engage à observer en tout temps la stricte confidentialité de toute information dont elle aura connaissance concernant la partie divulgateur et à ne pas la divulguer, en tout ou en partie à qui que ce soit, sauf si requis par une ordonnance judiciaire.

12. STIPULATIONS DIVERSES

- Aucune des clauses de la présente entente ne doit être interprétée comme une intention de créer une société ou autre association entre nous et vous nous dégagez de toute responsabilité au niveau des taxes, de retenue fiscale ou autre.
- Cette entente peut être signée en deux ou plusieurs exemplaires, chacune d'entre elles étant ensemble réputée être l'unique contrat. Si la signature d'une partie est transmise par courrier électronique sous forme de donnée « .pdf », cette signature sera valide et aura pour effet de créer les droits et les obligations de la partie signataire, de la même manière que si la signature sous forme « .pdf » était une signature originale.
- La présente entente est réputée intervenue à Montréal en vertu des lois applicables dans la province de Québec, Canada. La présente entente est interprétée, exécutée et appliquée conformément aux lois applicables au Québec (fédérales ou provinciales).

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DATE ET LIEU INDIQUÉS AU DÉBUT.

ARTISTE

Représenté par: Eric Sauvé

PHI



**Par : Éric Albert
PHI Studio Inc.**

EricSauve_Pianos_2021

Final Audit Report

2021-07-28

Created:	2021-07-28
By:	Melissa Miceli (mmiceli@centre-phi.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAA2VTxiLDYb-58aCrVcBDpDzdR6Rhrt9ep

"EricSauve_Pianos_2021" History

-  Document created by Melissa Miceli (mmiceli@centre-phi.com)
2021-07-28 - 1:37:20 PM GMT- IP address: 76.68.224.53
-  Document emailed to Eric Albert (ealbert@centre-phi.com) for signature
2021-07-28 - 1:38:11 PM GMT
-  Email viewed by Eric Albert (ealbert@centre-phi.com)
2021-07-28 - 1:41:29 PM GMT- IP address: 74.12.166.58
-  Document e-signed by Eric Albert (ealbert@centre-phi.com)
Signature Date: 2021-07-28 - 1:51:59 PM GMT - Time Source: server- IP address: 74.12.166.58
-  Agreement completed.
2021-07-28 - 1:51:59 PM GMT